



Première Conférence ministérielle sur le trafic et l'usage de drogue dans l'océan Indien occidental, 25 avril 2024, Maurice

Déclaration pour le renforcement de la coopération régionale et internationale contre le trafic et l'usage de drogue dans l'océan Indien occidental

- 1. Nous, Ministres et Représentants des États et Organisations participant à la Première Conférence ministérielle sur le trafic et l'usage de drogue dans l'océan Indien occidental qui s'est tenue le 25 avril 2024, à Balaclava, République de Maurice,**
- 2. Rappelant* que la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle qu'amendée par le Protocole de 1972, la Convention sur les substances psychotropes de 1971, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et d'autres instruments internationaux pertinents constituent la pierre angulaire du système international de contrôle des drogues.
- 3. Rappelant* le Code de Conduite de Djibouti / Amendement de Djeddah en tant qu'instrument de coopération pour combattre le trafic et l'usage de drogues.
- 4. Considérant* les Accords régionaux de 2018 signés par l'Union des Comores, la République de Djibouti, la République française, la République du Kenya, la République de Madagascar, la République de Maurice et la République des Seychelles sur (i) l'échange et le partage d'information et (ii) la coordination d'actions en mer ayant permis l'établissement d'une architecture de sécurité maritime dans l'océan Indien occidental ainsi que des Centres régionaux de Fusion d'information maritime (CRFIM) et de Coordination des opérations (CRCO) avec le soutien du programme MASE et des partenaires internationaux.
- 5. Rappelant* la décision de la 3e Conférence ministérielle sur la sécurité et la sûreté maritimes dans l'océan Indien occidental et de la Conférence sur la drogue et l'usage de substance qui ont eu lieu à Maurice en 2023.
- 6. Rappelant en outre* la décision d'établir un cadre régional de coopération opérationnelle pour lutter contre le trafic et l'usage de drogue dans la région de l'océan Indien occidental.
- 7. Reconnaissant* que la région de l'océan Indien occidental est confrontée à de graves défis dans la lutte contre le trafic de drogues et l'introduction de nouvelles substances psychoactives ainsi qu'à une recrudescence du volume du trafic de drogues dans la région entraînant une augmentation de la consommation de drogues.



-
8. *Considérant* que le marché de la drogue dans la région est interconnecté et transite principalement par voie maritime.
 9. *Préoccupés par* les graves conséquences sociales et sanitaires de l'usage de drogues sur les individus, dont les surdoses de drogues, le VIH et le sida et les décès qui y sont liés, ainsi que par les impacts du trafic de drogue sur nos sociétés et sur la sécurité et la stabilité des États de l'océan Indien occidental et de la région.
 10. *Préoccupés en outre* par la prolifération de nouvelles substances psychoactives illicites dans toute la région, en particulier l'utilisation généralisée de cannabinoïdes synthétiques.
 11. *Souscrivant* à l'objectif global du Plan d'action de l'Union africaine (AUPA) sur le contrôle des drogues et la prévention du crime (2019-2023) et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) de 2016 sur le problème mondial de la drogue, sur le renforcement de la coopération internationale et régionale sur la base du principe de responsabilité commune et partagée.
 12. *Soulignant* la nécessité d'une approche holistique, intégrée et transversale et d'une coopération régionale pour relever efficacement les défis émergents en matière de lutte contre le trafic et l'usage de drogues ainsi que de toute autre activité illicite liée dont la pêche INN aux niveaux national et régional.
- *****
13. Nous félicitons de la participation active à cette conférence de 24 États et 12 organisations intergouvernementales ainsi que des centres régionaux, ONG et autres partenaires.
 14. *Saluons l'initiative visant à finaliser* la Stratégie régionale de l'océan Indien occidental de lutte contre le trafic et l'usage de drogues, ci-après dénommée « Stratégie » dans la présente Déclaration, et appelons les partenaires internationaux à soutenir sa mise en œuvre.
 15. *Encourageons* les États de la région de l'océan Indien occidental à adopter des politiques nationales sensibles au genre qui accorderaient une attention particulière aux enfants, aux jeunes et aux groupes vulnérables.
 16. *Acceptons* de mettre en œuvre des mesures de réduction des risques et de la demande de drogue fondées sur des données probantes, en collaboration avec la société civile, par le biais de la sensibilisation et de la formation des parties prenantes, de programmes de sensibilisation grand public et de systèmes d'alerte précoce.
 17. *Prenons* des mesures pour interrompre la chaîne d'approvisionnement en drogues en ciblant les trafiquants de drogue, leur enrichissement illicite et leurs réseaux en conformité avec les normes relatives aux droits humains et l'état de droit.
-



-
18. *Appelons à* un renforcement de l'échange d'informations entre les services de police et de douane, les organismes chargés de l'application de la loi et les centres régionaux existants ainsi qu'à un renforcement de la coopération judiciaire aux niveaux national et régional.
 19. *Convenons* d'aborder les aspects sanitaires et sociaux, avec des échanges de bonnes pratiques et le développement de traitements appropriés, une prise en charge médicale spécialisée des addictions et la formation des professionnels de la santé et du secteur social.
 20. *Considérant en outre* que la Stratégie encourage la recherche et le développement (R&D) en vue de relever les défis liés au trafic et à l'usage de drogues.
 21. *Appelons* la communauté internationale à renforcer l'assistance aux États de l'océan Indien occidental dans la lutte contre les recettes issues de la criminalité et le blanchiment d'argent liés à la drogue.
 22. *Saluons* la mise en place de l'Observatoire régional des drogues qui constitue une ressource précieuse pour la région en matière de collecte et de diffusion d'informations factuelles et comparables sur les drogues et la toxicomanie en étroite collaboration avec les centres régionaux existants et *prenons note* de la proposition de la République des Seychelles de l'héberger.
 23. *Demandons* à la communauté internationale de s'associer et d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie, la création de l'Observatoire régional et du Réseau des secrétariats nationaux des drogues.

Déclaration adoptée le 25 avril 2024 à BalACLava, République de Maurice